

Orientation 5

Suivre et piloter le PLHI

1. Développer les outils du SIG et les promouvoir

Orientation 5 : Suivre et piloter le PLHI

Action 1 : Développer les outils du SIG et les promouvoir

Constats:

Le suivi et la communication des résultats autour du PLHI nécessitent la mise en œuvre d'indicateurs et de cartographies, véritables outils d'aide à la décision.

Conformément à l'article L302-3 du CCH, l'établissement public de coopération intercommunale délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du programme local de l'habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique.

L'établissement public de coopération intercommunale communique pour avis au représentant de l'Etat et au comité régional de l'habitat un bilan de la réalisation du programme local de l'habitat trois ans après son adoption.

Objectifs de l'action:

Centraliser et partager l'information en lien avec l'habitat

Réaliser les bilans de suivi du PLHI

Modalités de mise en œuvre :

S'appuyer sur le SIG pour piloter le PLHI

- Réalisation de tableaux de bord
- Création de cartes d'analyses
- Publication et partage des résultats
- Alimentation et mise à jour des données par les acteurs concernés ayant accès à l'outil
- Partage des informations souhaitées en Open Data
- Centralisation des données et accessibilité depuis différents terminaux : PC, Mobiles, Tablettes...

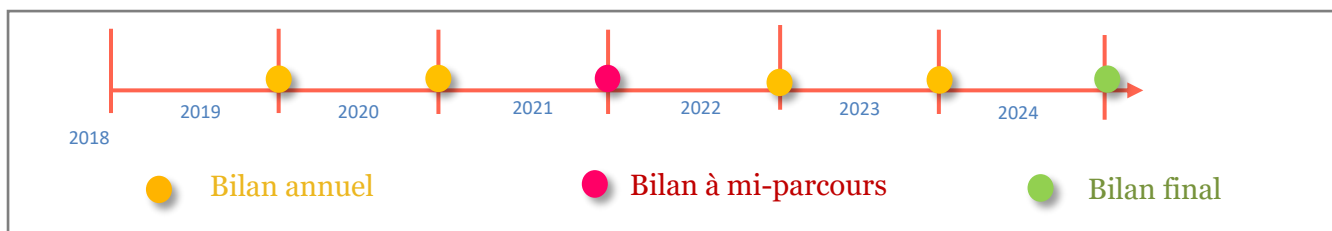
Toute la partie dédiée à l'observation et au pilotage du PLHI peut utilement être réalisée avec le SIG, avec d'autant plus d'intérêt qu'il est partagé avec les communes l'ayant souhaité. Aussi, il est proposé d'apporter un soutien mesuré aux communes voulant bénéficier du SIG pour le suivi du PLHI, et par extension, pour d'autres situations,

Réaliser des bilans annuels de suivi du PLHI

Appréhender les écarts entre les effets attendus des actions menées et leurs effets réellement produits.

Calendrier :

Action continue sur la durée du PLHI



Territorialisation :

L'ensemble des communes de la CA Plaine Vallée.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Utilisation de l'outil SIG par les communes
- Réalisation des bilans de suivi du PLHI

Incidence sur les documents d'urbanisme:

Sans objet

Pilotage et Partenariat:

- Pilotage : CAPV
- Partenaires : communes, DDT, AORIF, bailleurs sociaux, Préfecture, Conseil Départemental, Conseil Régional
- Co-financeurs possibles (hors Etat) : Sans objet

